# COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)

## *AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A.)*

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – 45 ter rue docteur Barbaroux – BP 307 - 83177 BRIGNOLES – Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93.
- Email : achats.publics@brignoles.fr
**Type de pouvoir adjudicateur et activités principales :** Collectivité territoriale.
Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
**Objet du marché** : Acquisition de matériel informatique en 4 lots pour l'année 2017
**Mode de passation** : La présente consultation s'inscrit dans le cadre d'un marché à procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
**Caractéristiques du marché** :
Le présent marché a pour objet la fourniture de matériel informatique pour les services municipaux.
Le titulaire s'engage à fournir, livrer et garantir le matériel informatique tel que décrit dans les Détails Techniques et Quantitatifs.
La forme du marché est l'allotissement en application de l'article 12 du décret précité et se décompose de la manière suivante :

- Lot 1 : «Ordinateurs»
- Lot 2 : «Ecrans»
- Lot 3 : «Logiciel»
- Lot 4 : «Imprimante et fax lasers»

**Classification C.P.V:** 30230000-1 (Matériel et fournitures informatiques) – 48000000-8 (Logiciels et systèmes d'information).
**Code NUTS :** FR825
**Variantes :** Non autorisées.
**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**
Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés
**Délai minimum de validité des offres** : 120 jours.
**Modalités de financement** : Fonds propres.
**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** Français.
**Unité monétaire utilisée** : L'euro.
**Date et heure limites de réception des offres: Le 04 mai 2017 à 16 heures.**
**Conditions de participation : Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles 44 et 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271),

ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- Déclarations sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (dater et signer la liste des déclarations sur l'honneur jointes au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

**N.B :** Conformément à l'article 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants identiques pour les 4 lots :
- Qualité Technique : 50 % - Prix des fournitures : 40 % et délai de livraison : 10%
**Modalités d'obtention du dossier de consultation** : Gratuitement par retrait sur place ou demande écrite par courrier postal, fax ou mail (Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique – coordonnées indiquées ci-dessus). Le dossier peut être consulté et téléchargé sur le site : www.marches-securises.fr
**Conditions de remise des offres :**
L'enveloppe extérieure portant la mention « Offre pour : ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE 2017 SUR 4 ANS- NE PAS OUVRIR » et le cachet de l'entreprise. Les offres seront remises en Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique contre récépissé ou transmises en recommandé et reçues avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus. Elles pourront aussi être remises par voie électronique sur le site : www.marches-securises.fr

**Renseignements d'ordre administratif :** Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.
**Renseignements d'ordre technique :** TSIC (Télécommunications et Systèmes d'Informations et de Communication) – Mairie de Brignoles – Place Caramy – 83170 Brignoles – Tél : 04 94 86 22 40 Responsable Monsieur Eric LABOUS Tél : 06 77 41 84 44 Email : tsic@brignoles.fr ou elabous@brignoles.fr
**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – B.P. 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 – Tél. : 04 94 42 79 30 – Fax : 04 94 42 79 89.
**Introduction des recours éventuels :**
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
**Date d'envoi à la publication : Le Mardi 18 avril 2017**